

## Territoires d'intervention



Les cantons de :

- Rhône-Vidourle
- Sommières

## Horaires de permanence téléphonique

Du lundi au vendredi :

- Sur le fixe de 8H à 12H
  - Sur le portable de 8H à 16H
- En dehors de ces horaires et le week-end sur le portable.

Version : 8

Date d'application : 13/09/2019

## Partenariats

Le SSIAD travaille en lien avec :

- Les médecins prescripteurs (spécialistes, libéraux ...).
- les CHU.
- Les professionnels paramédicaux.
- Les associations d'aide à domicile.
- Les UTASI, MAIA et CCAS
- Résidence pour personnes âgées non médicalisées.

## CONTACT

Virginie Lemoine,  
Infirmière Coordinatrice

### **SSIAD - ADMR**

1 Place de la Mairie. BP 10  
30310 Vergèze

Tel/Fax : 04.66.35.53.43

Portable : 06.30.58.54.51

Mail :

[ssiad.rhony@fede30.admr.org](mailto:ssiad.rhony@fede30.admr.org)

Service sous la directive de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'ADMR étant la structure porteuse du projet.



pour tous, toute la vie, partout



pour tous, toute la vie, partout

# S.S.I.A.D

Service de Soins Infirmiers  
A Domicile



Rhône - Vidourle - Vaunage

# Pourquoi ?

Le SSIAD permet, **sur prescription médicale**, de bénéficier :

- **De soins d'hygiène** effectués par des aides soignantes pouvant intervenir d'une simple aide à la toilette avec préservation de l'autonomie et du lien social à des soins d'hygiène complets;
- **De soins infirmiers** effectués par l'infirmière libérale du patient ayant signée une convention avec le SSIAD;
- **Des informations** sur les possibilités d'aides et équipements techniques nécessaires au maintien à domicile.

Le SSIAD est aussi rattaché à un service ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer).

## Objectifs

- Faciliter le retour et le maintien à domicile.
- Sauvegarder et restaurer l'autonomie.
- Accompagner la personne.
- Accentuer l'aide aux aidants.
- Soutien psychologique et relationnel.

# Pour qui ?

Le SSIAD intervient auprès de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladie et/ou présentant une dépendance physique ou psychique, vivant à domicile ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou en famille d'accueil.

Le service est **financé à 100%** par un budget global annuel accordé par l'ARS pour une capacité de 39 places, reconductible annuellement.

## Composition de l'équipe

- ❑ Une Infirmière Coordinatrice qui évalue et organise les soins et l'encadrement des aides-soignantes;
- ❑ Un secrétariat pour la gestion administrative des dossiers et le standard téléphonique;
- ❑ Une équipe qualifiée d'aides soignantes qui effectue les soins d'hygiène générale et les concours nécessaires aux actes de la vie quotidienne;
- ❑ Un partenariat avec les infirmiers libéraux pour les soins infirmiers prescrits.

# Comment ?

## La prise en charge

- ❑ **Rencontre et évaluation de la personne concernée** par l'infirmière coordinatrice qui évalue les besoins en soins (nature, fréquence) et en aides techniques (lit médicalisé, lève-malade...).
- ❑ **Etablissement d'une prescription médicale** précisant les besoins en soins d'hygiène.
- ❑ **Intervention des aides soignantes** en fonction de l'évaluation des besoins.
- ❑ **Réévaluation régulière des besoins** de la personne et adaptation de la prise en charge.

Le service fonctionne tous les jours y compris les week-ends et les jours fériés.

Le nombre de passage, la fréquence et la durée des interventions varient en fonction de l'état clinique du patient.